



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné aux contribuables de la Municipalité, par le soussigné, greffier-trésorier, qu'il y aura lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le **10 février 2025** à 19 h 00, la présentation de la demande de dérogation mineure ci-dessous que le conseil municipal prendra en considération.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE
Matricule : 7125-86-9970 Adresse : Chemin de la tour Lot : 5 237 610 Zonage : VIL-06	<ul style="list-style-type: none">• Construire un abri forestier conformément au règlement 164, article 5.12.1 en tout point sauf pour le point J).• Dérogation du règlement 164, article 5.12.1, rendant la marge de recul avant dérogatoire de approximativement 49.68 mètres demandant d'être distant de plus de 150 mètres de tout chemin public et en étant à 100.32.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation, pourra le faire lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le **10 février 2025** à 19 h 00 à la salle Arc-en-ciel, au 22, chemin de l'Arc-en-Ciel, Notre-Dame-de-Pontmain.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce seizième (16^e) jour de janvier deux mille vingt-cinq (2025).

Robert Leclair,
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, entre 8 h 00 et 16 h 00, le 16 janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième (16^e) jour de janvier deux mille vingt-cinq (2025).